

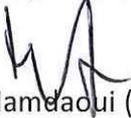
Pas de prosélytisme sur nos bus !

Le Conseil municipal est chargé d'interdire ou de réglementer de manière précise la publicité religieuse sur les vitres extérieures et à l'intérieur des véhicules des Transports publics biennois (TPB), qui sont en grande partie financés par les contribuables et les usagers des TPB – peu importent leurs convictions religieuses.

Développement

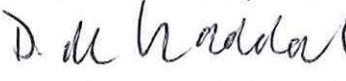
Depuis quelques semaines, un trolleybus des Transports publics biennois circule en portant cette immense annonce : « Que l'Éternel te bénisse – Der Herre segne dich. » Il est légitime que cette entreprise cherche des annonceurs afin de contribuer à la pérennité de ses prestations. N'empêche que cette publicité a suscité un vif débat, non seulement dans la région, mais aussi au niveau suisse. A l'heure où les questions religieuses entraînent parfois de vives tensions, les auteurs de ce postulat se demandent si de telles publicités ne contribuent pas inutilement à créer un climat délétère. Même si le canton de Berne n'est pas laïque, il nous semble urgent de fixer des règles en matière de publicité religieuse pour ne pas alimenter des tensions et ne pas créer d'inutiles précédents.

Bienne, le 20 septembre 2018

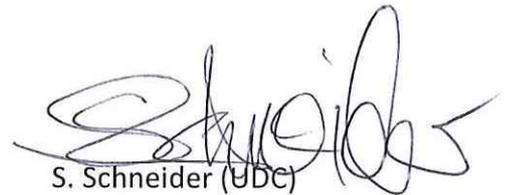

M. Hamedoui (PSR)


R. Gugger (PBD)

D. De Maddalana (Les Verts)


M. Wiher (Verts'Libéraux)




S. Schneider (UDC)


Titus Sprenger (Passerelle)


(PdA)

Peter Heiniger (PdA)